

Leçon 2 : Droits et responsabilités



QUESTIONS GUIDES

- 1 **Quels sont mes droits et libertés au Canada?**
- 2 **Quelles sont mes responsabilités au Canada?**
- 3 **Que signifie la citoyenneté responsable?**

APERÇU

Nous devons comprendre nos droits et nos responsabilités pour devenir des citoyennes et citoyens actifs et engagés.

Dans la première partie de la leçon, les élèves discuteront de leurs droits et leurs responsabilités à l'école. Ensuite, ils évalueront leurs connaissances actuelles des droits au Canada.

Dans la deuxième partie, les élèves analyseront la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que les façons dont elle s'applique à des situations bien réelles. Les jeunes réfléchiront ensuite aux responsabilités associées à chaque droit, en observant l'importance des responsabilités pour le maintien de l'équité et du respect dans la société, même lorsqu'elles ne sont pas imposées par la loi. Enfin, dans l'activité de *Consolidation* des acquis, les élèves réfléchiront à l'importance de la citoyenneté responsable et à la manière dont leurs actions peuvent soutenir les droits et le bien-être des autres.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de cette leçon, les élèves pourront :

- déterminer les droits et les responsabilités des jeunes à l'école;
- analyser des exemples d'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- comprendre leurs responsabilités en tant que membres d'une communauté;
- analyser ce que signifie la citoyenneté responsable.

Astuces pédagogiques

Vous pouvez adapter et combiner les activités selon les besoins de vos élèves. Veuillez noter que la leçon est divisée en deux parties (30 à 35 minutes chacune), et que les activités peuvent être réparties sur plusieurs périodes de cours.

Matériel

- Diaporama 2
- Activité 2.1, Document 2.2 et Activité 2.3 en format numérique ou papier
- Tous les documents en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles au votetudiant.ca/canada sous *Ressources pédagogiques*.

PREMIÈRE PARTIE

Introduction :

1. Analysez la notion de « droit » et donnez quelques exemples.
 - Les droits sont des libertés qui nous permettent de faire ou d'avoir ce que la morale (ce qui est bien) et la loi (ce qui est permis) considèrent juste pour tout le monde.
 - Les droits sont protégés par des lois, ainsi que par ce que la société considère comme étant juste.
 - Par exemple, selon la loi canadienne, vous avez le droit d'être traité de façon équitable et de ne pas faire l'objet de discrimination fondée sur la race, la religion, l'origine ethnique ou nationale, etc. Certaines personnes pourraient affirmer que l'accès à un logement abordable est un droit, mais la loi ne le protège pas explicitement.
2. À l'aide du jeu « Bataille de boules de neige », demandez aux élèves de réfléchir à leurs droits à l'école.
 - a) Donnez à chaque élève une feuille de papier et demandez-leur d'écrire sur sa feuille un exemple de droit à l'école
 - b) Demandez aux élèves de froisser leur feuille pour en faire une « boule de neige » et de la lancer à travers la pièce.
 - c) Demandez aux élèves de ramasser une des boules de neige, de lire l'exemple qui y est inscrit et d'écrire un autre exemple sur la feuille. L'exemple doit être différent du premier.

- d) Ensuite, demandez aux élèves de lancer la boule de neige à nouveau et d'en ramasser une autre.
- e) Invitez les élèves à partager les exemples inscrits sur la feuille de la boule de neige puis à créer une liste de droits au tableau.

Exemples de droits à l'école :

- le droit d'apprendre et de recevoir une éducation;
- le droit à un environnement d'apprentissage sûr, libre d'intimidation, de harcèlement et de violence;
- le droit d'exprimer ses opinions, ses croyances et ses idées;
- le droit à la confidentialité concernant ses renseignements personnels;
- le droit à l'égalité et le droit de ne pas subir de discrimination en raison de sa race, de son origine ethnique, de son sexe, de sa religion, d'un handicap ou de toute autre caractéristique;
- le droit à des procédures équitables en cas de mesures disciplinaires, comme la suspension ou l'expulsion.

3. Expliquez aux élèves le lien entre les droits et les responsabilités. Un droit est quelque chose que nous sommes autorisés à faire ou avoir. Une responsabilité est quelque chose que nous devrions faire et qui contribuerait à rendre notre société meilleure. Par exemple, nous avons le droit d'aller à l'école et d'apprendre, quoi qu'il arrive. Mais, nous avons aussi la responsabilité d'arriver à l'école à l'heure, de prêter attention en classe et de faire les travaux. Les responsabilités contribuent à garantir que chaque personne puisse jouir de ses droits et que tout le monde puisse travailler ensemble.
4. Avec toute la classe, créez une liste des responsabilités des élèves lorsqu'ils sont à l'école. Vous pouvez consulter le code de conduite de votre école afin de trouver des idées. Ensuite, liez les responsabilités des élèves aux droits qui sont sur la liste de droits établie après la « bataille de boules de neige ». Faites des ajouts, au besoin.
5. Terminez par une discussion avec l'ensemble de la classe.

Questions guides :

- Quelles sont les similitudes et les différences entre les droits et les responsabilités? (Les droits sont codifiés par la loi, mais les responsabilités ne le sont pas. Ce sont des choses que nous devrions faire.)
- Pourquoi devriez-vous connaître vos droits et vos responsabilités?

Évaluation préalable à l'apprentissage

Distribuez l'Activité 2.1 afin d'évaluer les connaissances actuelles des élèves sur nos droits et libertés au Canada. Demandez aux élèves de remplir uniquement la première colonne (vrai ou faux).

DEUXIÈME PARTIE

Notions essentielles

1. Avec toute la classe, passez en revue les sept catégories de la *Charte canadienne des droits et libertés* et discutez d'exemples concrets. Vous pouvez utiliser le Document 2.2 et/ou le Diaporama 2 pour vous aider.
2. Demandez ensuite aux élèves de vérifier et de mettre à jour leurs réponses à l'Activité 2.1 puis de remplir la deuxième colonne (à quelle catégorie de la Charte l'énoncé s'applique).
3. En équipes de deux ou en petits groupes, les élèves devront réfléchir aux responsabilités qui accompagnent chaque droit à l'aide de l'Activité 2.3. Enfin, faites une discussion avec toute la classe.

Consolidation des acquis

1. Demandez aux élèves s'ils savent d'où provient la citation : « Un grand pouvoir implique de grandes responsabilités ». Ensuite, révélez l'image dans le Diaporama
2. Demandez aux élèves d'analyser ce que cette citation signifie et comment elle s'applique à nos droits et nos responsabilités en tant que personnes vivant en démocratie.
3. Demandez aux élèves de répondre par écrit à l'une des questions suivantes :
 - Quels sont pour vous les droits les plus importants au Canada et pourquoi?
 - Que signifie la citoyenneté responsable?

Suivi de l'apprentissage

| SECTION | QUESTIONS GUIDES POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT |
|---------------------------------|--|
| Introduction | Est-ce que les élèves peuvent : <ul style="list-style-type: none">• identifier les droits qu'ils ont à l'école?• faire la différence entre les droits et les responsabilités?• comprendre l'importance de connaître leurs droits et leurs responsabilités? |
| Notions essentielles | Est-ce que les élèves peuvent : <ul style="list-style-type: none">• lier des exemples concrets de droits à la Charte canadienne des droits et libertés?• analyser les responsabilités qui accompagnent leurs droits? |
| Consolidation des acquis | <ul style="list-style-type: none">• Est-ce que les élèves peuvent expliquer l'importance de la citoyenneté responsable et en donner une définition |

Mesures de soutien et d'adaptation

| | |
|--|---|
| <p>Plans pédagogiques individuels</p> | <p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aidez les élèves à comprendre quels sont leurs droits en leur donnant plus d'exemples concrets. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettez aux élèves de faire des recherches sur la Charte pour qu'ils se familiarisent avec le niveau de langue. • Les élèves peuvent préparer des études de cas montrant une violation des droits et libertés au Canada. Leurs camarades de classe peuvent ensuite déterminer si l'utilisation de la Charte résout le problème. |
| <p>Apprenantes et apprenants de la langue française</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fournissez les mots clés et leurs définitions à l'avance : <ul style="list-style-type: none"> - droit; - liberté; - responsabilité; - élection; - gouvernement; - mobilité; - juridique; - égalité; - langues officielles. • Aidez les élèves à comprendre leurs droits en leur donnant plus d'exemples concrets. • Fournissez des exemples supplémentaires de responsabilités (Activité 2.3) et/ou passez-les en revue avec la classe. |
| <p>Pédagogie inclusive</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves viendront de différents milieux et auront des opinions différentes sur les droits collectifs par rapport aux droits individuels. Tous les élèves ne seront peut-être pas d'accord avec les droits énoncés dans la Charte. Veillez à ce que les discussions se déroulent dans un environnement sûr et respectueux. • Demandez aux élèves d'interpréter la Charte et ce qu'elle signifie pour différents groupes de la société (p. ex. les femmes, les minorités). Encouragez la réflexion sur la façon dont la Charte soutient la diversité et l'égalité. • Examinez la question des droits et des responsabilités du point de vue de divers groupes sociaux et culturels, y compris des Premières Nations, des Inuits, des Métis. • Vos élèves pourraient ne pas avoir la citoyenneté canadienne et, donc, n'auront pas le droit de vote à 18 ans. Vous pouvez adapter l'Activité 2.3 en conséquence. |
| <p>Mesures d'accessibilité et d'adaptation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La « bataille de boules de neige » dans l'introduction peut être remplacée par une discussion en classe sur les droits et les responsabilités ou par une activité collaborative en ligne, s'il y a des préoccupations concernant la mobilité ou le comportement des élèves lors d'une « bataille de boules de neige ». |

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les **droits** sont des choses que nous sommes autorisés à faire ou à avoir. Les droits sont souvent revendiqués (devant les tribunaux ou par le biais de manifestations) et sont rarement accordés sans effort. Tous les droits s'accompagnent de responsabilités.

Une **responsabilité** est un devoir ou une obligation, quelque chose que nous devrions faire et qui contribuerait à rendre notre société meilleure.

Toute personne qui vit dans une démocratie a des droits civils et politiques, qui sont généralement articulés dans un document juridique faisant partie d'une constitution, comme une déclaration des droits. Ce document limite les pouvoirs du gouvernement, explique les libertés qui sont garanties à chaque personne et protège les individus d'un gouvernement qui pourrait abuser de ses pouvoirs.

Au Canada, nos droits sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Elle compte sept catégories distinctes :

- Les **libertés fondamentales** comprennent la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.
- Les **droits démocratiques** comprennent le droit, pour les personnes âgées de 18 ans et ayant la citoyenneté canadienne, de voter et de se présenter à une élection, l'obligation pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de tenir des élections au moins tous les cinq ans et le droit pour les personnes élues de se réunir au moins une fois par année.
- La **liberté de circulation et d'établissement** permet à toute personne ayant la citoyenneté canadienne de vivre et de travailler dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada. Les Canadiennes et les Canadiens ont aussi le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.
- Les **droits juridiques** garantissent aux individus qu'en cas d'arrestation, ils seront informés de leur droit d'avoir recours à des services juridiques et d'être jugés dans un délai raisonnable. De plus, toute personne accusée d'un crime est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire.
- Les **droits à l'égalité** signifient qu'aucune Canadienne et aucun Canadien ne peut faire l'objet de discrimination en raison de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de la couleur de sa peau, de sa religion, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son âge ou de ses capacités mentales ou physiques.
- Les **droits en matière de langues officielles** permettent aux individus d'employer le français ou l'anglais pour communiquer avec le gouvernement fédéral.
- Les **droits à l'instruction dans la langue de la minorité** permettent aux minorités francophones et anglophones de chaque province ou territoire d'être éduquées dans leur langue maternelle sous certaines conditions.